

## L'efficience de l'administration fiscale dans le recouvrement de l'impôt

Dr. Bousnobra Ali

Faculté des sciences économiques et sciences de gestion

Université Badji Mokhtar- Annaba.

### Résumé

Cette étude Comparative entre l'administration fiscale Française et l'administration fiscale algérienne est élaborée pour comprendre l'impact de la formation du personnel sur les prévisions fiscales et la qualité du service rendu. L'idée principale se base sur les prévisions des recettes, en utilisant la loi de règlement qui s'avère un moyen très efficace de contrôle et d'évaluation des politiques publiques mises en œuvre par l'Etat.

L'objectif de cet article est de démontrer non seulement l'incapacité de l'administration fiscale algérienne à prévoir le niveau des recettes à cause de la sous-qualification des agents et leur comportement (corruption), mais aussi aux mauvais services rendu aux contribuables.

**Mots clés :** administration fiscale, recettes fiscales, contribuables, loi de règlement, sous-qualification du personnel, corruption-contrôle fiscal.

### ملخص

هذه الدراسة المقارنة بين الادارة الجبائية الفرنسية والادارة الجبائية الجزائرية وضعت لفهم تأثير تكوين الموظفين على التنبؤات الجبائية وجودة الخدمة المقدمة الفكرة الرئيسية أساسها التنبؤات، باستعمال قانون التسوية، الذي يعتبر وسيلة فعالة لمراقبة وتقييم السياسات العمومية التي وضعت من طرف الدولة.

والهدف هو أن نظهر، ليس فقط فشل الادارة الجبائية الجزائرية للتنبؤ بمستوى الإيرادات الجبائية (لتحديد سقفاً وحدود مصاريف الدولة) الذي يرجع إلى عوامل نقص تأهيل الموظفين والتكوين المعجل الذي يؤثر مباشرة على أدائهم وسلوكاتهم (الفساد) وإنما كذلك سوء نوعية الخدمات المقدمة للخاضعين (مثل البطء في معالجة الملفات، والرقابة الجبائية الموجهة لبعض الخاضعين) و المنجزة عن نقص التأهيل الذي يجب على الادارة الجبائية تحسينه.

**الكلمات المفتاحية:** الإدارة، الجبائية، الإيرادات الجبائية، الخاضعين، قانون التسوية، نقص تأهيل الموظفين، الفساد، الرقابة الجبائية.

### Introduction

Nul doute qu'entre l'Algérie et la France existent des liens très étroits dans tous les domaines, l'administration fiscale en Algérie n'échappe pas à ces liens puisqu'elle est l'œuvre de la France.

En effet, de 1830 à la première guerre mondiale, l'administration fiscale Algérienne suivait pas à pas son homologue de la métropole.

Mais pendant la deuxième guerre mondiale et avec l'occupation de la France par l'Allemagne, surtout l'avènement des Américains et l'installation de leur quartier général en Algérie, notre administration a bénéficié de la nouvelle technique de mécanisation des documents (MEDOC) ce qui lui a donné un coup d'avance sur l'administration fiscale de la métropole. De ce fait, le personnel fiscal en Algérie était

mieux initié que son homologue de France. Ce qui a engendré un nouveau système fiscal complet en 1948 avec une administration des plus modernes.

D'ailleurs à l'indépendance de l'Algérie et le rapatriement des Français à la métropole, les agents du fisc rapatriés étaient très demandés à diriger les inspections et les recettes fiscales en France.

Mais de l'indépendance à 1992, notre administration fiscale n'a pas eu le même rôle, ni les mêmes moyens financiers, humains et matériels adéquats, en réalité elle a été délaissée au profit d'une fiscalité pétrolière très rentable de 1970 à 1986. C'est seulement après les chutes des prix du pétrole que l'Algérie avait entamé une grande réforme à partir de 1992, où on a vu l'introduction de trois grands impôts:

-L'impôt sur le bénéfice des sociétés(IRS)

-L'impôt sur le revenu global (IRG)

-La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Ces impôts sont calqués sur les impôts Français.

Du coup une question pertinente se pose: Est-ce que l'administration fiscale Algérienne est vraiment capable de gérer ces nouveaux impôts avec les moyens de bord dérisoires?

Pour répondre à cette question et guidé par des informations collectées lors de nos deux stages effectués dans les deux administrations fiscales: Le premier auprès de l'administration fiscale régionale d'Annaba (Algérie) et le deuxième au sein de l'administration fiscale du Rhône à Lyon (France), nous étudierons deux sujets sensibles qui sont:

-La qualité du personnel de l'administration fiscale

-La qualité des prévisions des recettes fiscales.

### **I- La qualité du personnel (La qualification du personnel et les niveaux requis et formations)**

Sous cette rubrique nous allons citer les problèmes de l'administration Algérienne par rapport à son homologue Française, avec les constats suivants.

#### **1-Des moyens humains déficients**

On constate que l'administration est mal gérée, à cause des problèmes majeurs tels que: La sous qualification et la corruption, ainsi que de problèmes mineurs tels que:

Le laisser aller, l'absentéisme et l'indiscipline. Cependant si ces derniers dysfonctionnements sont gérables à court terme, il n'en est pas de même des premiers problèmes cités (Sous qualification et corruption) de niveau structurel et d'ordre moral difficiles à juguler, et qui grèvent lourdement les ressources financières du pays. Les données montrent une différence de plus de 56% entre les recettes réalisées et les recettes effectives (théoriques) (voir tableau n° 10 ci-après pour l'année 1998).

#### **1-1-La corruption et ses effets :**

##### **a-La corruption**

La corruption n'est pas totalement absente en France. Les rapports d'activité de la direction générale des impôts font état de quelques rares cas.

**Tableau N° 01: Action disciplinaire au sein de la DGI Française** <sup>(1)</sup>

Bilan de l'activité par sanctions			
NOTIFICATIONS	2003	2004	2005
Lettres d'observations	26	22	23
Radiation des cadres pour perte des droits civiques et autres	1	0	1
Licenciement pour insuffisance professionnelle	0	0	0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>22</b>	<b>24</b>

**Source : Bilan social 2005-de la direction générale des impôts (France)-P .120**

Par contre dans le rapport de la direction générale des impôts, en Algérie, aucun cas n'a été signalé. Diagnostic qui paraît tout à fait douteux, eu égard à la faiblesse des recettes fiscales réalisées (Voir ci-après tableau n°10, particulièrement pour les années 1998 et 2001). En Algérie la corruption est imputable à une combinaison de causes d'ordre social, économique et administratif. <sup>(2)</sup> Il faut savoir que les causes d'ordre social et économique sont liées aux bas salaires, versés dans le secteur public et qui seraient, à en croire les fonctionnaires eux-mêmes, «La cause des causes» du manque d'intégrité et de la corruption dans l'administration, mais surtout l'absence de contrôle des administrateurs. Il est cependant difficile de la retenir comme raison unique, étant donné que ce qu'on appelle «la grande corruption» ne se trouve pas dans les rangs des petits salariés.

D'ailleurs, la corruption est considérée comme démocratique par ce qu'elle s'étend du ministre jusqu'au planton. En 2008, l'administration fiscale a recensé 10.324 importateurs fraudeurs, à la faveur de la dernière actualisation opérée sur le Fichier national des fraudeurs (FNF) D'après nos investigations, la majorité de ces fraudeurs bénéficie d'une couverture de la part des agents de l'administration fiscale, ce qui leur évite une vérification approfondie de la situation fiscale d'ensemble (VASFE), au vu du délai de prescription de l'action de l'administration qui est fixé à quatre (4) ans.

Il faut ajouter que les fonctionnaires subalternes sont souvent tenus de partager avec leurs supérieurs les «dons» reçus. Il arrive qu'eux mêmes soient obligés de faire des cadeaux à leurs chefs dans l'intérêt de leur carrière.

Par ailleurs, l'environnement social pousse le fonctionnaire à s'adonner à la corruption. Ainsi, voulant imiter son supérieur ou son voisin, ce dernier s'adonne à des dépenses inconsidérées, situation financière qui confortera sa conscience à accepter les propositions de pourboires alléchants.

On constatera aussi la primauté de la famille sur l'Etat d'où l'obligation du fonctionnaire de rendre service aux membres de son clan, et il suffira juste d'être envoyé par un membre du clan et le service sera rendu vite et bien en plus.

La lenteur bureaucratique est l'arme fatale de ces clans. Les dossiers traînent et ils en profitent pour exiger de l'argent, des fois c'est le contribuable lui même qui soudoie l'agent pour activer son dossier archivé. Il n'est pas rare de trouver certains vérificateurs qui, en possession d'informations compromettantes, exercent un chantage sur le contribuable.

#### **b- Les effets de la corruption** <sup>(3)</sup> :

La corruption engendre un préjudice moral et social qui compromet le fonctionnement normal de l'administration et porte atteinte à son prestige. De même, cet effet déstabilisateur accroît la méfiance des contribuables vis à vis des décisions prises par l'administration à leur

égard. Les contribuables finissent par s'estimer lésés et s'opposent à toutes décisions émanant de l'autorité publique. Cependant, le préjudice fondamental qui résulte de la corruption est un préjudice matériel qui se solde par des pertes de recettes fiscales. En janvier 2004, le ministère des finances a avancé un chiffre annuel éloquent, avoisinant les 500 milliards de dinars Algériens qui échappent des mains du fisc (Soit la moitié du budget national).

La corruption se présente alors comme un impôt parallèle qui contribue à grossir les flux monétaires transitant par l'Etat aux dépens de la société civile et des contribuables.

### **1-2-La sous qualification en France et en Algérie**

**a-** En France il n'y a pas de problème de sous qualification. Les grades de fonction sont bien définis et avec des niveaux requis bien connus pour les contribuables et les administrateurs (personnel de l'administration fiscale), et les concours aux différents postes budgétaires, sont affichés dans les différents journaux, ainsi que les locaux de l'administration fiscale.

**b-** En Algérie, le problème de la sous qualification remonte à l'indépendance, dû au départ massif des européens (agents qualifiés de l'administration fiscale). A cet effet, pour remédier à un marasme administratif, les pouvoirs publics ont eu recours au recrutement d'agents non qualifiés.

Mais la qualité de service de l'administration fiscale laissait à désirer, amplifiée par le socialisme décrété après le coup d'Etat de 1965. On constatait alors que pas plus de 02% des contrôleurs avaient un baccalauréat. De plus des résistants ou des nationaux, occupant jusqu'ici des emplois subalternes, ont été promus à des postes de responsabilités, sans bénéficier de cycle de rattrapage pour cause d'illettrisme.

Par ailleurs, la règle d'avancement étant l'ancienneté, le recours « au piston » est devenu une pratique courante, d'où le dicton populaire «Un bon piston vaut mieux que cent ans d'études».

Le résultat de cette situation, en Algérie, s'est traduit par un mauvais accueil des citoyens contribuables. A cet égard, ils sont souvent traités en quémandeurs d'aumône.

Ainsi, le slogan «l'administration au service du citoyen» sonne faux au grand dam de ces milliers de gens qui trouvent beaucoup de difficultés en sollicitant en vain, au quotidien, bureaux et guichets des services fiscaux.

Que ce soit pour une déclaration ou un extrait de rôle, ni les jeunes, ni les retraités, en quête d'explication, (analphabétisme oblige), ne trouvent d'égard face aux portes blindées de notre administration fiscale.

Au problème du comportement, ajoutons les défaillances inhérentes à telle ou telle gestion du secteur comme le manque du personnel faute de poste budgétaire, l'absence d'imprimés pour rupture de stocks et le calvaire est alors multiplié et bien installé dans la durée.

### **2- La formation du personnel**

Nous avons constaté que la formation, en Algérie n'est pas de la même qualité que celle dispensée en France, la cause principale réside dans :

- Le bas niveau d'études des agents recrutés en Algérie, avec un nombre très limité en personnel spécialisé dans l'informatique, comparativement à un niveau d'instruction très élevé en France. (Voir tableaux ci-dessous)

**Tableau N°02: Répartition des effectifs selon le niveau de diplôme en Algérie (Direction régionale) <sup>(4)</sup>**

Diplômes	IG	IC	IP	I	C	AC	AB	Ing	TSI	ATI	Autres	Total
Inférieur au B.E.M	/			24	12	42	1				13	92
B.E.M				29	99	41	1				10	180
Baccalauréat			3	62		53	1			3	10	132
Diplôme 1 <sup>er</sup> cycle universitaire			6	6		4			4			20
Licence Diplôme supérieur ou de Grande école		3	51	83				3			1	141
<b>Total</b>		3	60	204	111	140	3	3	4	3	34	565

Source: Rapport d'activité de la direction des impôts de la wilaya d'Annaba (2001).

Légende :B.E.M = Abréviation de Brevet d'Enseignement Moyen IG= Inspecteur Général; IC=Inspecteur central; IP= Inspecteur principal; I=Inspecteur; C=Contrôleur; AC=Agent Contrôleur; AB= Agent de bureau; Ing= Ingénieur; TSI=Technicien supérieur en informatique; ATI=Agent technicien en informatique.

On a 424 agents qui ont un niveau en dessous du baccalauréat et seulement 141 agents qui ont un niveau au dessus du baccalauréat .Il ne faut pas se leurrer sur le nombre de diplômés du supérieur puisqu'il nous est arrivé de constater qu'ils peuvent occuper des postes les plus bas de l'échelle tels que: Agent de bureau, agent de saisie ou aide.

**Tableau N°03: Evolution du personnel informatique de la direction régionale d'Annaba**

Année	Ingénieur	Tech. Sup.	Agent. Tech.	Agent de saisie	Autres
2000	03	04	02	/	/
2001	03	04	03	/	/
2002	03	04	03	/	/

Source: Rapport de stage au sein de la direction régionale d'Annaba(2001).

On constate que ce genre de spécialistes a un effectif réduit, comparé à l'ensemble du personnel, qui s'explique par la non utilisation des TIC (Technologies d'information et communication) qui exige une utilisation rationnelle d'ordinateurs. Ces derniers, lorsqu'ils existent au sein des services, sont pour la majorité d'entre eux, en panne ou rendus inutilisables.

En France l'effectif de l'administration se compose de trois (03) catégories à savoir: Le grade A: Celui des cadres supérieurs, niveau licence et plus. Le grade B: Celui des cadres moyens, niveau baccalauréat et plus. Le grade C: Celui des agents, enseignement moyen (En dessous du baccalauréat).

**Tableau N°04: Les effectifs d'informaticiens, en France <sup>(5)</sup>**

Fonctions	A	B	C	Contractuels	Total
Analyste	3				3
Chef d'exploitation	19				19
programmeur système d'exploitation (PSE)	138	70			208
Chef programmeur		52			52
Programmeur		238			238
Pupitreur		97	238		335
Moniteur		26	55		81
Agent de traitement			83		83
Dactylocodeur			536		536
<b>Total</b>	<b>160</b>	<b>483</b>	<b>912</b>	<b>0</b>	<b>1555</b>

Source: Bilan social 2005-de la direction générale des impôts (France)-P.(144).

Au vu des données des tableaux 03 et 04, et à titre comparatif, on constate que l'effectif des informaticiens, en France, est nettement plus élevé et plus spécialisé que celui de l'Algérie. Ce qui procède d'une volonté publique d'un traitement rapide des dossiers des contribuables, en investissant dans les moyens informatiques (équipements).

**Tableau N°05: Les effectifs de la formation Initiale, en Algérie.**

CYCLE DE FORMATION	EFFECTIFS						DUREE DE CYCLE	PERIODE DE FORMATION	
	N	E	Total	M	F	Total			
I.P cycle long 3 <sup>ème</sup> année (15 <sup>ème</sup> promotion)	79	00	79	59	20	79	5 Ans	Octobre 1998	Octobre 2001
I.P cycle long 1 <sup>ère</sup> année (16 <sup>ème</sup> promotion)	60	00	60	40	20	60	5 Ans	Avril 2000	2005
I. des Impôts cycle long 1 <sup>ère</sup> année (10 <sup>ème</sup> promotion)	60	04	64	42	22	64	3 Ans	Avril 2000	2003
I. des Impôts cycle long 3 <sup>ème</sup> année (9 <sup>ème</sup> promotion)	57	11	68	33	35	68	3 Ans	Octobre 1998	Juin 2001
<b>Total</b>	<b>256</b>	<b>15</b>	<b>271</b>	<b>174</b>	<b>97</b>	<b>271</b>			

Source: Statistiques de l'école Nationale des impôts à Koléa- 2002

Légende: N=Nationaux; E=Etrangers; M=Masculin; F=Féminin ; I.P=Inspecteurs Principaux; I=Inspecteurs

**Tableau N°06: Les effectifs en Recyclage et Perfectionnement, en Algérie**

CYCLE DE FORMATION	EFFECTIFS						DUREE DE CYCLE	PERIODE DE FORMATION	
	N	E	Total	F	G	Total			
Inspecteurs licenciés nouvellement recrutés Cycle Court	352	00	352	177	175	352	6 Mois	14 Février 2001	Juin 2001
Agents de poursuites	35	00	35	33	02	35	1 Mois	12 Mai 2001	11 Juin 2001
Fiscalité pétrolière	23	00	23	20	03	23	3 Mois	17 Mars 2001	17 Juin 2001
Fiscalité locale	128	00	128	107	21	128	2 Mois	14 Avril 2001	14 Juin 2001
<b>TOTAL</b>	<b>538</b>	<b>00</b>	<b>538</b>	<b>337</b>	<b>201</b>	<b>538</b>			

Source : Statistiques de l'école Nationale des impôts à Koléa- 2002

Légende: N=Nationaux ; E=Etrangers ; F=Filles ; G=Garçons

**Tableau N°07: Les statistiques de La formation Professionnelle, en France<sup>(6)</sup>**

Cadre ayant bénéficié du cycle de formation des cadres	449
Inspecteur en formation initiale	664
Contrôleurs en formation initiale	670
Agents en formation initiale	808
Jours de formation continue et initiale	739102
Stagiaires en formation continue et initiale	179865
Jours de formation informatique	151704
Jours de formation continue par agent	4,28
Agents ayant suivi au moins une formation dans sa carrière	76127

Source: Bilan social 2005-de la direction générale des impôts (France) .P(71).

**Tableau N°08: La répartition des effectifs budgétaires, en France<sup>(7)</sup>**

Catégorie	2003	2004	2005	Evolution2003/2005
<b>A</b>	19506	19690	19869	363
<b>B</b>	23653	23632	23659	6
<b>C(2)</b>	34797	33757	32587	-2210
Ouvriers cadastre	161	146	133	-28
<b>Total</b>	<b>78117</b>	<b>77225</b>	<b>76248</b>	<b>-1869</b>
Evolution en %	-0,83%	-1,15%	-1,27	
Evolution en nombre	-649	-892	-977	

(1) Les emplois de contractuels ont été ventilés entre les différentes catégories  
(2) Y compris 790 emplois contractuels de droit public (article 34 de la loi du 12 avril 2000) rémunérés avant 2002 sur des crédits de fonctionnement.

Source: Bilan social 2005- de la direction générale des impôts (France) – P:35

## II-La qualité des prévisions des recettes fiscales (loi de Règlement)

Pour mesurer « les écarts entre les prévisions et les réalisations fiscales » (voir tableaux de 09 à 13 ci après), l'on ne peut que recourir à la loi de règlement qui s'avère être un outil, judicieux, de contrôle et d'évaluation des politiques publiques mises en œuvre par l'État.

**Définition: Qu'est-ce qu'une loi de règlement?**

La loi de règlement est **un des trois types de lois de finances** avec les lois de finances initiale et rectificative<sup>(8)</sup>.

À chaque fin d'année budgétaire, **elle arrête le montant définitif des dépenses et des recettes de l'État**, ratifie les opérations réglementaires ayant affecté l'exécution du budget, fixe le résultat budgétaire, décrit les opérations de trésorerie.

Elle peut comprendre des dispositions sur l'information et le contrôle des finances publiques, la comptabilité et la responsabilité des agents.

La Loi Organique pour les lois de Finances, crée également un "**chaînage vertueux**", en obligeant au dépôt de la loi de règlement avant le 1er juin de l'année suivant celle à laquelle elle s'applique, et à son examen en première lecture avant le vote du projet de loi de finances de l'année suivante .

Ainsi, les parlementaires pourront contrôler l'exécution de l'année  $n$  avant d'envisager les crédits et les objectifs proposés pour l'année  $n+2$ .

Ainsi, l'exercice  $N-1$  doit être impérativement voté, en première lecture, avant l'examen du projet de loi de finances pour l'année  $N+1$ . Les rapports annuels de performances sont annexés à la loi de règlement. Ils présentent les résultats des administrations au regard des engagements pris dans les projets annuels de performances."

Cet outil va nous aider à répondre à la question suivante : laquelle des deux administrations est efficace pour prévoir les recettes fiscales et se rapproche le plus des réalisations?

Un aspect important de la précision des prévisions des recettes fiscales vient du fait qu'un Etat tente de calculer ses dépenses, en fonction du montant présumé des recettes. A contrario, auparavant, l'Etat procédait, de façon irrationnelle, en calculant ses recettes en fonction des dépenses, pour financer le budget national.

L'Etat n'a pour ainsi dire, aucune influence sur le montant de ses recettes fiscales, aussi le résultat du budget repose entièrement sur cette évaluation.

En effet, cette mesure de qualité, renseigne sur l'aptitude de l'Etat et de ses responsables financiers (administration fiscale) à prévoir les recettes fiscales avec exactitude, elle mesure l'écart entre les recettes effectives et les recettes budgétées (prévues) en pourcentage des recettes effectives.

**1-Calcul de l'écart**

La qualité de prévision des recettes fiscales est déterminée de la façon suivante:

$$\frac{\text{Recettes fiscales budgétées} - \text{Recettes fiscales effectives}}{\text{Recettes fiscales effectives}} \times 100$$

L'état dégage:

Soit une sous-estimation des recettes (Ecart en plus), les réalisations sont supérieures aux prévisions.

Soit une surévaluation (Ecart en moins), les réalisations sont inférieures aux prévisions.

Cet outil a été choisi pour démontrer que l'administration peut devenir efficace dans ses prévisions, si elle a un personnel bien formé et des moyens adéquats, ce qui lui permettra de faire des études avec des statistiques réelles qui traduisent des faits réels et du coup, maximiser les rentrées fiscales d'une année à une autre. L'écart se rapproche du Zéro. Dans le cas contraire où l'administration est démunie de moyens

financiers et humains qualifiés, les prévisions faites par cette dernière, seront loin de la réalité. L'écart s'éloigne du Zéro.

Pour confirmer cette hypothèse, la comparaison des écarts de prévisions de l'Algérie avec ceux de la France sur une durée de 10 ans (1992- 2002) s'impose.

La période choisie a été marquée par les grandes réformes du système fiscal en Algérie, et où l'administration est bien dotée en moyens financiers et plus efficace qu'avant.

La comparaison est faite en premier lieu, sur les écarts des totaux des recettes (ensemble des recettes), et en second lieu, sur les écarts de la TVA qui rapporte plus aux deux Etats Algérien et Français dans la fiscalité ordinaire, puisque elle a atteint le seuil de 45% des recettes totales en France en 2000. Et pour l'Algérie 48% des recettes totales hors fiscalité pétrolière, et 21% avec la fiscalité pétrolière en 2000.

**2- Ecart entre les recettes budgétées et les recettes réalisées:** Au niveau des écarts concernant les recettes de la France et de l'Algérie, on pourra déduire le degré d'efficacité de telle ou telle autre administration fiscale.

**2-1- Ecart entre les recettes totales budgétées et les recettes totales réalisées (France)**

Hormis les deux pics de 1992 et 1993, dans lesquels on a atteint les +9%, on se rapproche de zéro, ce qui prouve que les prévisions faites par l'administration ne s'éloignent pas de la réalité. (Conférer tableau N°09 et histogramme N°01).

**Tableau N°09: Les écarts entre les recettes totales budgétées et les recettes totales réalisées pour la France .En milliards de Francs de 1985 à 1995 En Milliards d'euros de 1996 à 2001 <sup>(9)</sup>**

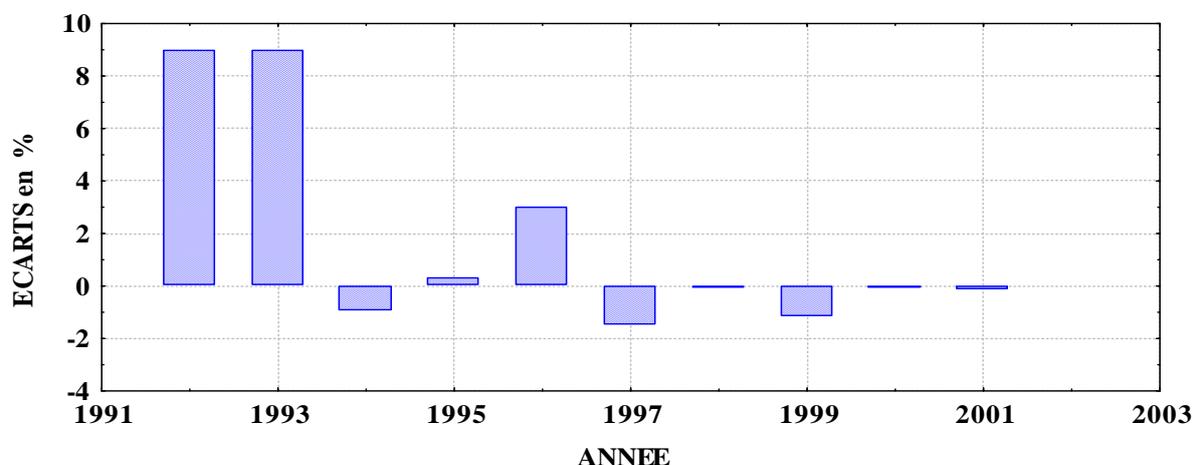
Recettes fiscales totales Budgétées et réalisées (France)				
Années	TRB	TRR	TRB-TRR=E	E/TRRx100=EC
1985	910 534	915 779	-5245	- 0,5
1986	954 932	978 622	-23690	- 2
1987	1 010 964	1042 910	-31946	- 3
1988	1 058 848	1099 788	-40940	- 3
1989	1 142 174	1167 136	-24962	- 2
1990	1 211 456	1205 606	5850	+ 0,4
1991	1 293 860	1228315	65545	+ 6
1992	1 335 386	1215 609	119777	+ 9
1993	1 321 142	1209 102	112040	+ 9
1994	1 236 603	1254 434	- 17831	- 1
1995	1 305 876	1301 681	4195	+ 0,3
1996	1 401 100	1359 578	41522	+ 3
1997	1 395 200	1416 600	-21400	- 1,5
1998	1 765 820	1769 243	-3423	- 0,1
1999	1 871 869	1894 744	-22 875	- 1,2
2000	1 939 527	1942813	-3286	- 0,1
2001	1 998 800	2004301	-5501	- 0,2

Source: Tableau de l'ensemble des lois de règlement de la France, rapport de la Cour des comptes. 2002

Légende: TRB: Total des recettes budgétées; TRR: Total des recettes réalisées  
E:Ecart; EC: Ecart en %

**Histogramme N° 01:**

**Écarts entre les recettes totales budgétées et recettes  
totales réalisées en France pour une période de 10 ans de 1992-2001**  
En milliards de Francs de 1992 à 1995 et en Milliards d'Euros de 1996 à 2001



2-2-:-Les écarts entre les recettes totales budgétées et les recettes réalisées

*Cas de l'Algérie*

Dans le cas Algérien, on constate des pics extrêmement élevés qui atteignent les +35% et +56% en surestimation budgétaire et - 13% et -21% en sous-estimation budgétaire, écarts qu'on peut interpréter par l'incapacité de l'administration fiscale d'établir des prévisions se rapprochant de la réalité. (Conférer tableau N°10 et histogramme N°02).

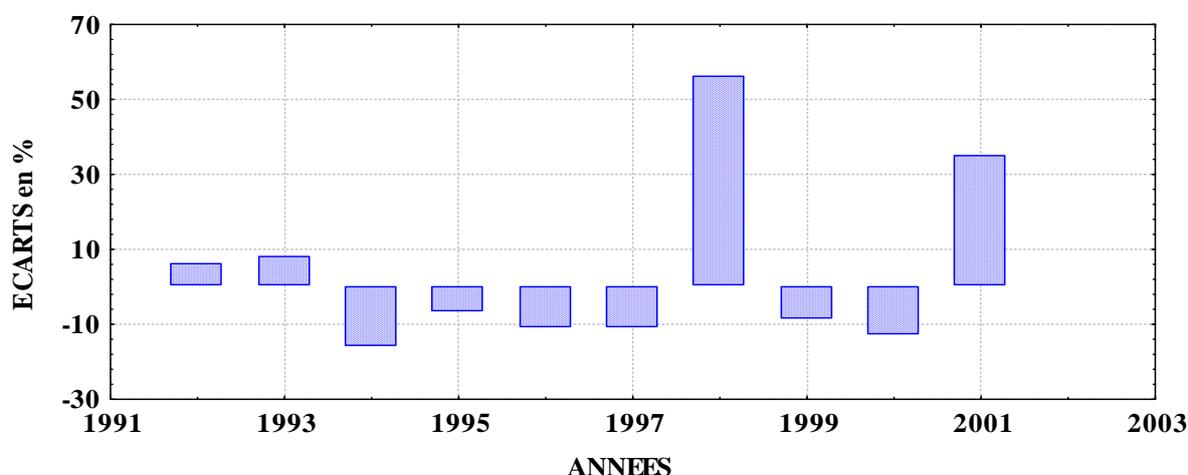
**Tableau N°10: Les écarts entre les recettes totales budgétées et les recettes totales réalisées pour l'Algérie en Millions de Dinars <sup>(10)</sup>**

Recettes fiscales totales Algériennes budgétées et réalisées En millions de dinars				
ANNEES	TRB	TRR	TRB-TRR=E	E/TRRx100=EC
1987	80000	78697,8	1032,2	+ 1
1988	86500	83203,4	3296,6	+ 3
1989	100200	115871,4	-15671,4	- 13
1990	137900	146876,1	-8976,1	- 6
1991	188800	241555,8	- 52755,8	- 21
1992	321900	302694	+19206	+ 6
1993	323100	298845	+24255	+ 8
1994	330000	396082	- 66082	- 16
1995	537500	581975	- 44475	- 7
1996	705700	796478	-90778	- 11
1997	785600	887813	-102213	- 11
1998	1526770	976000	+ 550770	+ 56
1999	860100	949000	-88900	- 9
2000	860100	991000	-130900	- 13
2001	1255080	929000	+326080	+ 35

Source : Tableau monté sur la base des lois de finances et lois de règlement des années (1987 à 2001) de la République Algérienne. Légende: TRB: Total des recettes budgétées; TRR: Total des recettes réalisées ; E: Ecart; EC=Écarts en pourcentage.

**Histogramme N°02:**

**Ecart entre les recettes totales budgétées et les recettes  
totales réalisées en Algérie pour une période de 10 ans de 1992-2001  
en Millions de Dinars**

**3-Ecarts entre les recettes budgétées et les recettes réalisées de la TVA****3-1- Cas de la France**

Nous constatons dans le cas de la France, en ce qui concerne la TVA qu'il y a toujours les deux pics des années 1992 et 1993 qui ont été déjà signalés, dans le cas des recettes totales, et qui atteignent les +8,38% et +13,14% ; le reste des années, les écarts se rapprochent de zéro (Conférer tableau N°11 et histogramme N°03).

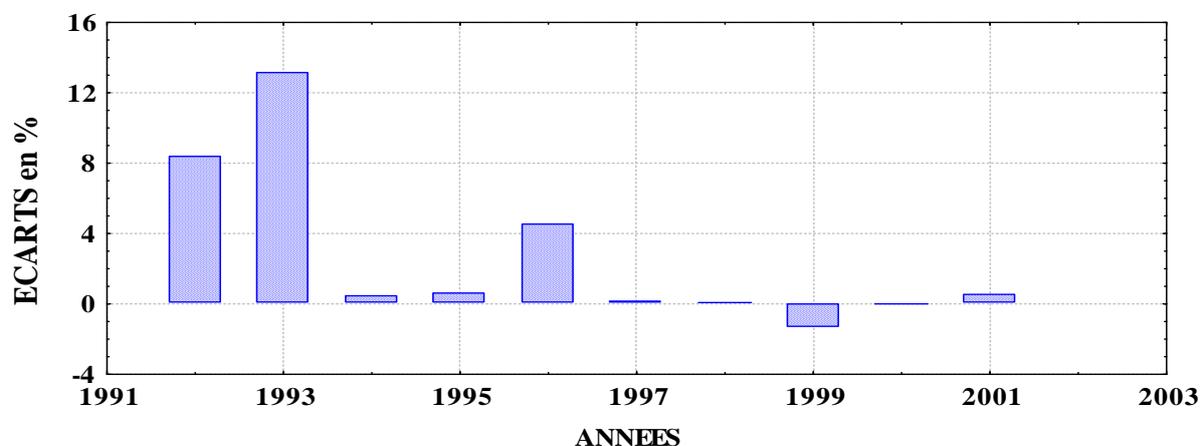
*Tableau N°11: Les écarts entre les recettes budgétées et les recettes réalisées de la TVA en France en Milliards de Francs de 1992 à 1995 et en Milliards d'Euros de 1996 à 2001<sup>(11)</sup>*

Ecart de la TVA en France en millions de Francs				
ANNEES	TVAB	TVAR	TVAB-TVAR=E	E/TVARx100=EC
1992	709 187	654 337	+54 850	+ 08,38
1993	704 077	622 254	+81 823	+ 13,14
1994	648 393	645 496	+2 897	+ 00,44
1995	673 216	669 217	+3 999	+ 00,59
1996	761 627	728 244	+33 383	+ 04,58
1997	757 500	756 100	+1400	+ 00,18
1998	807 670	807 501	+169	+ 00,02
1999	830 000	841 448	-11 448	- 01,36
2000	873 370	874 164	-794	- 00,09
2001	900 000	895 360	+4 640	+ 00,51

Source : Les notes bleues de Bercy les statistiques de la direction générale des impôts de 1991 à 2002.

**Histogramme N° 03:**

**Ecarts entre les recettes totales budgétées et les recettes  
totales réalisées de la TVA en France pour une période de 10 ans de 1992-2001  
en Milliards de Francs de 1992 à 1995 et en Milliards d'Euros de 1996 à 2001**

**3-2- Cas de l'Algérie :**

Dans le cas de l'Algérie, il y a toujours les deux pics des années 2000 et 2001 et qui atteignent respectivement les + 105,22% et +69,96%, ce qui les éloignent grandement de zéro (Conférer tableau N°12 et histogramme N°04).

**Tableau N°12: Les écarts entre les recettes budgétées et les recettes réalisées de la TVA pour l'Algérie en Millions de Dinars**

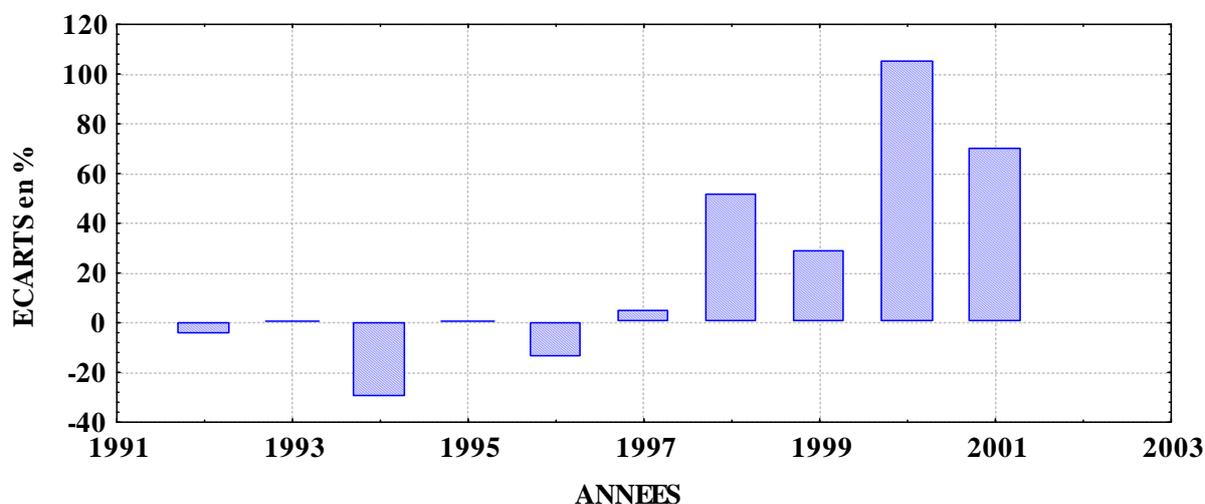
Ecarts de la TVA en Algérie				
ANNEES	TVAB	TVAR	TVAB-TVAR=E	E/TVARx100=EC
1992	38.000	39982,0	-1982	- 04,95
1993	44.300	44025,0	+275	+ 00,62
1994	52.700	75208,0	-22508	- 29,92
1995	98.800	98152,0	+648	+ 00,66
1996	110.600	128951,0	-18351	- 14,23
1997	153.600	146201,0	+7399	+ 05,06
1998	303.090	198600	+104490	+ 52, 61
1999	184.700	143000	+41700	+ 29,16
2000	184.700	90000	+94700	+ 105,22
2001	201.410	118500	+82910	+ 69,96

Source : Tableau monté sur la base des statistiques des deux pays.

Légende : TVAB =TVA budgétées ; TVAR = TVA réalisées ; EC= Ecarts

**Histogramme N° 04:**

**Ecart entre les recettes budgétées et les recettes réalisées de la TVA  
en Algérie pour une période de 10 Ans de 1992-2001  
en Millions de Dinars**

**III-Comparaison des Ecart****1- Comparaison des Ecart de l'ensemble des impôts de l'Algérie et de la France**

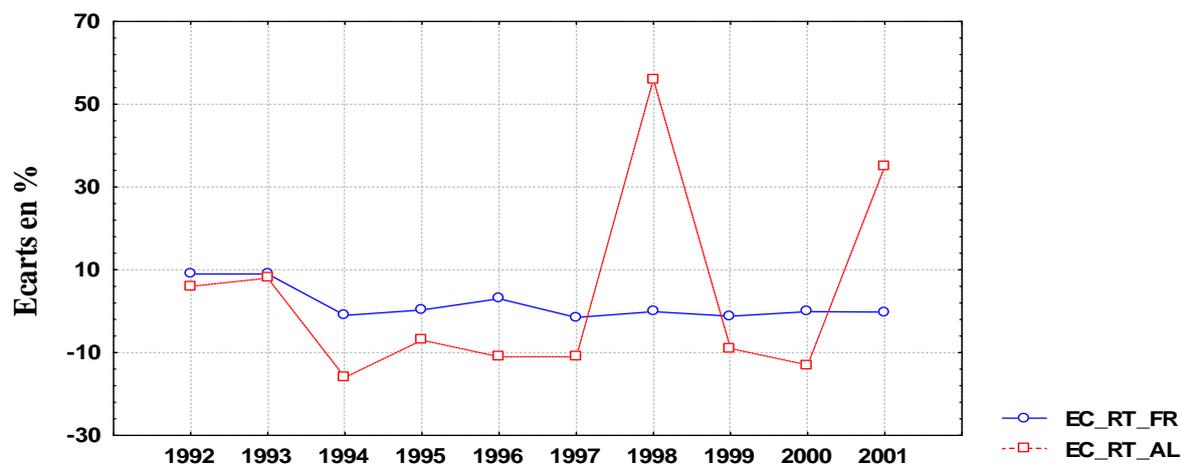
Dans cette comparaison, nous allons démontrer la différence entre les prévisions des recettes totales. (Conférer tableau N°13 et graphe N°01). Qui confirment nos hypothèses concernant la suprématie des études prévisionnelles de l'administration fiscale française par rapport à son homologue, l'administration fiscale algérienne.

**Tableau N° 13 : Les écarts entre les recettes totales budgétées et les recettes totales réalisées de la France et de l'Algérie.**

ANNEES	Ecart RT France	Ecart RT Algérie
1992	+ 9	+ 6
1993	+ 9	+ 8
1994	- 1	- 16
1995	+ 0,3	- 7
1996	+ 3	- 11
1997	- 1,5	- 11
1999	- 0,1	+ 56
1998	- 1,2	- 9
2000	- 0,1	- 13
2001	- 0,2	+ 35

**Source : Tableau monté sur la base des statistiques présentées ci-avantdes deux pays.**

Légende : Ecart RT = Ecart des recettes Totales ; TRR = Total des recettes réalisées

**Graphe N°01:****Graphe représentant la comparaison entre écarts des recettes totales de la France et de l'Algérie de 1992-2001**

Légendes : EC\_RT\_FR= Ecart des recettes totales de la France ; EC\_RT\_AL=Ecart des recettes totales de l'Algérie

**2-Comparaison des Ecart de la TVA entre l'Algérie et la France**

La comparaison entre les écarts de la TVA est plus flagrante et nous démontre les mauvaises études prévisionnelles de l'administration fiscale algérienne. (Conférer tableau N°14 et graphe N°02).

**Tableau N°14: Les écarts entre les recettes budgétées et les recettes réalisées de la TVA pour la France et l'Algérie.**

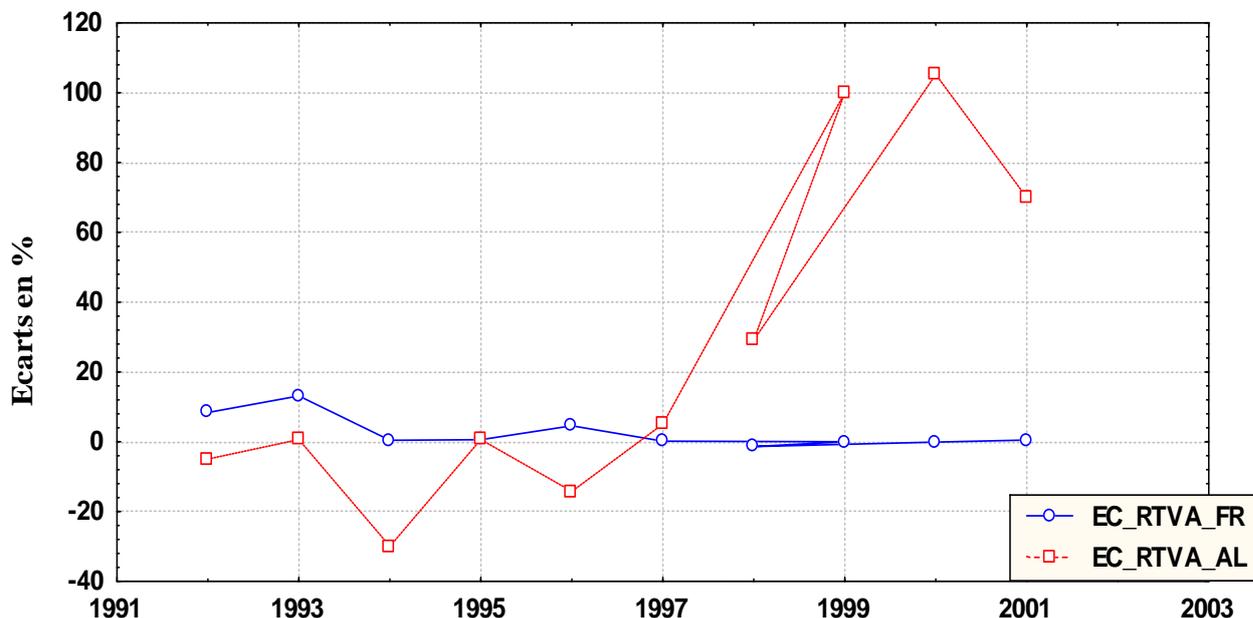
ANNEES	Ecart RTVA France	Ecart RTVA Algérie
1992	+ 08,38	- 04,95
1993	+ 13,14	+ 00,62
1994	+ 00,44	- 29,92
1995	+ 00,59	+ 00,66
1996	+ 04,58	- 14,23
1997	+ 00,18	+ 05,06
1998	+ 00,02	+ 52,61
1999	- 01,36	+ 29,16
2000	- 00,09	+ 105,22
2001	+ 00,51	+ 69,96

Source : Tableau monté sur la base des statistiques présentées ci-avant des deux pays.

Légende : RTVA= Recettes de la taxe sur la valeur ajoutée

## Graphe N°02 :

**Grappe représentant les écarts de la TVA entre  
La France et l'Algérie de 1992-2001**



Légendes :EC\_RTVA\_FR= Ecart des recettes de la TVA Française.

:EC\_RTVA\_AL= Ecart des recettes de la TVA Algérienne.

### 3-Commentaire <sup>(12)</sup>

Dans les années 1990, la France était dans l'obligation de baisser le déficit public et le ramener à 3%, taux fixé par le traité de Maastricht.

Dans ce contexte, la priorité de la politique fiscale en France, au cours de la deuxième moitié des années 1990, a été de respecter le cadre budgétaire de l'Union économique et monétaire.

Les pics des années 1992 et 1993, avec des écarts respectifs de 9,85% et 9,26% pour les recettes totales et de 8,38% et 13,14% pour la TVA, expliquent la baisse du déficit édicté par le traité de Maastricht.

Mis à part ces deux années d'exception, l'écart a respecté sa cadence minimale proche du zéro. Pour les années 1994 et 1997, on constate par contre une surévaluation des recettes mais sans pour autant dépasser le seuil de -2% c'est-à-dire proche du zéro.

Le gouvernement français a dû temporairement augmenter la pression fiscale sur les sociétés et les ménages en 1997 et 1998.

Les finances publiques se sont améliorées en 1999, avec un déficit qui s'est réduit à 1,6 % du PIB, (2,7 % en 1998). Cette évolution est liée à l'augmentation des rentrées fiscales.

A partir de 1999, la politique fiscale a poursuivi un objectif complémentaire, la baisse de la charge fiscale. Toutefois, les augmentations de recettes fiscales en 1999 se sont concrétisées par un alourdissement de la charge fiscale globale qui a représenté 45,7 % du PIB, malgré les engagements pris par le gouvernement.

Mais, la tendance des recettes fiscales réalisées s'est accélérée par rapport aux recettes fiscales prévues, mais sans que l'écart s'écarte trop du zéro.

Ce n'est pas le cas pour les recettes Algériennes, où on a pu constater une combinaison d'écarts de 56% et 35% (respectivement en 1998 et 2001), ce qui confirme l'absence d'études sérieuses et surtout le manque de statistiques fiables au sein des services concernés.

Les écarts des recettes totales et de la TVA s'écartaient trop du zéro en plus ou en moins.

Deux explications à cet état de fait, en premier lieu, comme nous l'avons déjà signalé, on relèvera le manque de personnel qualifié qui collecte les données et les analyse, et en second lieu, il y a lieu de préciser le manque de contrôle des données au sein de l'Assemblée Populaire Nationale par les députés eux-mêmes avant le vote des lois de finances au sein des commissions d'études des lois de finances.

#### **IV- Conclusion**

Bien que l'administration fiscale Algérienne soit la grande fille de l'administration fiscale Française, et a presque les mêmes structures fiscales à gérer, surtout avec l'introduction des trois nouveaux impôts (IBS ;IRG ; TVA), il est clair, d'après notre analyse, que le personnel en place n'est pas très qualifié et n'est pas à la hauteur des responsabilités qui lui ont été confiées, pour les raisons suivantes:

-Le personnel n'a pas le niveau requis (sous qualification), d'où l'explication de son incapacité de faire des projections dans l'avenir sur des statistiques réelles (quasi inexistantes ou erronées) et prévoir les recettes. De ce fait, toute formation nouvelle, n'apportera rien à l'administration fiscale, et il faut recruter du personnel compétent (les universitaires chôment en Algérie), pour qu'on puisse espérer que le personnel participe activement et efficacement pour une grande rentabilité nécessaire au développement du pays.

-Les grands effets de la corruption qui diminuent les recettes de l'Etat, par l'évasion et la fraude fiscales avec la complicité du personnel de l'administration fiscale.

Résultat de cette comparaison, bien que la législation fiscale des deux pays soit presque la même, on peut dire que la différence entre les deux administrations fiscales réside surtout dans l'efficacité de leur personnel, bien formé et disposant du matériel nécessaire pour mener à bien sa mission en France. Par contre, en Algérie, on a constaté un manque flagrant de formation fiable.

Une des solutions urgentes et efficaces pour l'administration fiscale Algérienne, est celle d'opérer un grand changement, en requalifiant le personnel incompetent qui coûte cher en salaires et ne rapporte presque rien, bien au contraire, il propage et amplifie la fraude et l'évasion fiscales.

#### **V- Références Bibliographiques**

01- Bilan social 2005-de la direction générale des impôts (France)-P.120.

02- ZAÏA Mimoun -Thèse de doctorat: Etude comparée des administrations fiscales maghrébines–MONTPELLIER-I- 1989. P. 90.

03- ZAÏA Mimoun - op.cit. P. 170.

04- Rapport d'activité de la direction des impôts de la wilaya d'Annaba (2002) P.25.

05- Bilan social 2005-de la direction générale des impôts (France)-P.(144).

**06**-Bilan social 2005-de la direction générale des impôts (France) -P(71).

**07**-Bilan social 2005- de la direction générale des impôts (France)- P.35.

**08**-DENIDENI Yahia – Thèse de doctorat : La mise en œuvre de la loi N° 84-17 du 07 juillet 1984 relative aux lois de finances Algériennes JORA du 10 juillet 1984 Université de paris X – Nanterre 2001-P. 703.

**09**- rapport de la Cour des comptes Française. 2002.

**10**- Lois de finances et lois de règlement des années (1987 à 2001) de la République Algérienne

**11**- Les notes bleues de Bercy les statistiques de la direction générale des impôts de 1991 à 2002

**12**- BOUSNOBRA ALI –Thèse de doctorat: Comparaison entre les deux systèmes Fiscaux, Algérien et Français - Etude de cas de la taxe sur la valeur ajoutée, Université BADJI Mokhtar 2007- PP. 208et 209.